

**ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 06.10.2025**

**Département  
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 39**

**EFFECTIF LEGAL : 39**

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 12.05.2026  
Convocations faites  
Les 22.04.2026 et 29.04.2026**

**Délibération  
N°2026-05-058**

**Vente de l'immeuble sis 5  
Cité Joliot Curie à  
VIREUX-WALLERAND  
(annexe)**

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

**Séance du 05 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, et le mardi cinq mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mmes Valérie D'AMARIO, Marielle SAXE, M. Pascal GILLAUX, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, MM. Dominique HAMAIDE, Mme Angélique WAUTOT, M. Gérard DELATTE, Mme Jennifer PECHEUX, M. Raphaël SPYT (à partir du point n°2026-05-024), Mme Roseline MADDI, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNE, Mmes Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, M. Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, Mme Marion JACQUEMIN, MM. Haci-Durmus DEMIR (à partir du point n°2026-05-025), Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

**Absents excusés :** M. Raphaël SPYT (jusqu'au point n°2026-05-023), Mme Carole AVRIL (pouvoir à Mme Jennifer PECHEUX), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à Mme Roseline MADDI), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à Mme Isabelle BODART), MM. Haci-Durmus DEMIR (jusqu'au point n°2026-05-024), Christophe LEONARD.

M. Fabien PRIGNON, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

La Communauté de Communes est propriétaire d'un immeuble sis 5 cité Joliot Curie à VIREUX-WALLERAND,

Il s'agit d'une maison d'habitation, de type pavillon, semi-mitoyen, construite en 1985, d'une surface habitable d'environ 115 m<sup>2</sup>,

L'ensemble, cadastré AK n°104 d'une contenance de 635 m<sup>2</sup>,

Cette maison a été louée jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Considérant que la Communauté de Communes entend se séparer de ce bien du fait notamment des nouvelles obligations thermiques pesant sur les propriétaires bailleurs et des coûts d'entretien afférents.

Vu la délibération n°2025-11-225-10 du 26 novembre 2025 approuvant le principe de la vente de l'immeuble sis 5 cité Joliot Curie à Vireux-Wallerand appartenant à la Communauté,

Considérant la seule offre d'acquisition, adressée par Maître MAQUENNE, Notaire chargé de la vente, de Monsieur Adrien BADRE et de Madame Mélanie PEREZ, demeurant à Vireux-Wallerand, offre au prix de 138 000 euros, frais notariés à leur charge,

Considérant la conformité de l'offre à l'avis de valeur du Pôle d'Evaluation Domaniale émis le 29 septembre 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** la vente de l'immeuble sis 5 cité Joliot Curie à VIREUX-WALLERAND à Monsieur BADRE et Madame PEREZ au prix de 138 000 euros, frais notariés à charge de ces derniers,

\* **donne délégation** au Président pour signer tous documents afférents à la vente.

Pour extrait conforme

Le Président  
Mathieu SONNET

